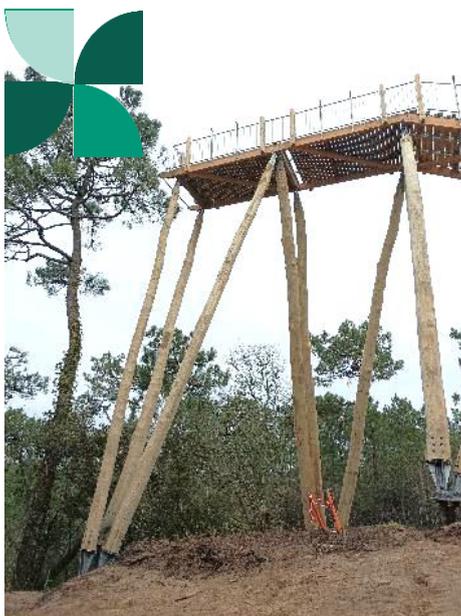


Le Pey de la Blet L'escalier dans le ciel

Mars 2023



Escalier dans le ciel @ ONF, 0101 et Bois Loisir Création

LE PEY DE LA BLET, FORÊT DOMANIALE DU PAYS DE MONTS - Commune de LA BARRE-DE-MONTS

La forêt domaniale du Pays de Monts, plus grand massif forestier du littoral vendéen (2 260 ha), marque profondément le paysage et l'urbanisme du territoire et constitue un espace écologique de première importance, véritable coulée verte entre mer et marais.

Vous avez dit « Pey de la Blet » ?

Le site tiendrait son nom d'une bergère, Madame Eugène Blet. La légende raconte qu'elle s'installait sur la colline pour garder un œil sur ses animaux, qu'elle laissait paître en contrebas.

Quant au « Pey », il signifie « pic ». Car c'est bien sur le point culminant de la forêt domaniale du Pays de Monts que se dresse le belvédère du Pey de la Blet.



Escalier dans le ciel @ ONF, 0101 et Bois Loisir Création

Les dates clés :



Pey de la Blet de 1996 à 2022 @ONF

En 1966 : le premier escalier avec des traverses de chemin de fer.

En 1996 : un escalier et promontoire en pin traité rappelant les balises du passage du Gois.

En 2023 : L'escalier dans le ciel

En 2015, près de 20 ans après son installation, l'escalier et le promontoire en place montrent des signes de faiblesses. Les équipes d'ouvriers de l'ONF doivent intervenir très régulièrement pour réparer les marches de l'escalier.

En 2016, l'ONF et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts font intervenir un bureau de contrôle pour vérifier que l'ouvrage peut toujours accueillir le public. Verdict : il faut remplacer les marches de l'escalier et le promontoire a besoin de sérieuses réparations ainsi que d'une remise aux normes.

L'ONF et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts décident d'envisager le remplacement plutôt que la restauration.

Remplacer l'existant oui, mais comment ?

- D'une part, le cadre réglementaire : Le site d'implantation du projet est inscrit dans **un espace remarquable au titre de la loi littoral**. Seuls des aménagements dits « légers » peuvent y être autorisés, notamment lorsqu'ils sont nécessaires à l'ouverture au public. Dans ce cas, sont notamment autorisés « les cheminements piétonniers et cyclables et les sentiers équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune, les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public ».
- D'autre part, les attentes du territoire : la population locale est très attachée au site du Pey de la Blet, **il est incontournable pour les locaux comme les touristes**. Les sportifs utilisent l'escalier dans leurs entraînements, les familles profitent des marches pour prendre des photos de groupe, les curieux montent au sommet pour observer la vue. **La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts souhaite que le futur ouvrage participe au rayonnement du territoire**. Tous s'accordent sur la volonté de conserver une vue à 360° sur le paysage et un point d'observation du chantier de construction du parc éolien en mer des Iles d'Yeu de Noirmoutier.

C'est donc un véritable défi qui attend les équipes de l'ONF : **concevoir un site d'accueil du public qui offre une vue à 360°, pouvant s'inscrire dans le cadre réglementaire et compatible avec la protection de l'espace naturel et de la biodiversité.**

Les enjeux du programme de restauration

Au-delà des enjeux contemplatifs, il s'agit pour l'ONF et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts de **construire un véritable projet qui intègre notamment une dimension culturelle permettant aux visiteurs d'approfondir leurs connaissances en termes de biodiversité.**

Cet « Observatoire de la biodiversité » constitue également **un site pilier de la découverte du patrimoine naturel** de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts. Il vient en complément d'un réseau de sites patrimoniaux gérés par la collectivité que sont :

- L'écomusée du Daviaud à La-Barre-de-Monts : lieu de découverte du Marais Breton vendéen
- Kulmino à Notre-Dame-de-Monts : salle panoramique située au sommet d'un château d'eau permettant d'avoir une vue à 360 ° sur tout le territoire
- Biotopia à Notre-Dame-de-Monts : centre de découverte du littoral et de la forêt

Il s'agit ici de proposer un aménagement singulier, laissant une part importante à la lecture sensible du site.

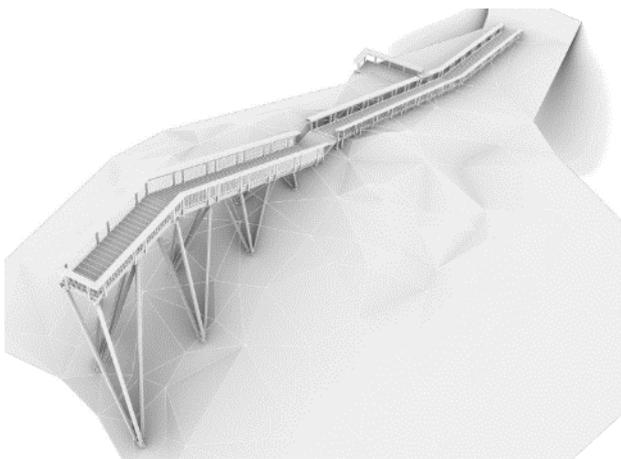
C'est un **aménagement durable**, qui s'intègre dans son environnement, grâce sa morphologie et aux matériaux choisis.

C'est un **aménagement pour tous**, grâce à ses aménagements, ses plateformes situées à mi-distance permettant de faire une pause, ses stationnement vélo et voitures.

C'est enfin un **projet fédérateur**, rassemblant un ensemble d'acteurs du territoire : ONF, Communauté de Communes, Communes, Région Pays de la Loire, RTE, Éoliennes en mer.

Pour y parvenir, l'ONF sollicite l'équipe de Fibois Pays de la Loire et son réseau d'adhérents pour trouver un cabinet compétent sur ce type d'ouvrage en milieu naturel. **L'ONF retient alors un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Bureau Olivier Caro**, dont la mission consiste à :

- Faire le diagnostic de l'existant, incluant un diagnostic du cadre juridique pour déterminer quelles sont les possibilités pour un futur site d'accueil
- Définir le projet et ses modalités
- Accompagner l'ONF dans la rédaction de la consultation pour la conception de l'ouvrage



© 0101 et
B A A D

Grâce au travail de ce prestataire, et au financement de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, **la consultation pour la conception de l'ouvrage est lancée au premier trimestre 2020.** Le COVID conduira à son report à l'automne 2020.

Le groupement 0101 (architecte), PAAR (bureau d'étude structure) et le cabinet le Vôtre (paysagiste) sera retenu comme maître d'œuvre en décembre 2020 avec son projet «L'escalier dans le ciel».

2021 et 2022 seront donc deux années de maîtrise d'oeuvre allant de l'avant-projet à la consultation des entreprises pour la phase travaux en passant par l'enquête publique et l'instruction du permis d'aménager. Les travaux sont attribués à l'entreprise Bois Loisir Création (44) début 2022.

Pour pouvoir mettre en œuvre le projet, **l'ONF et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts signent une convention de coopération qui organise les modalités de la co-maitrise d'ouvrage.**

La Communauté de Communes supporte alors toutes les dépenses du projet et entreprend de chercher des subventions auprès de mécènes ou de l'Europe.

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts prend en main le dossier pour les aspects financiers et la conduite de projet.

Le partenariat Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et ONF, quelques chiffres :

Une convention cadre pour l'accueil du public existe depuis 2001.

Entre 2003 et 2022, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a versé plus de 1 700 000 € de subventions à l'ONF pour des projets d'accueil du public (notamment pistes cyclables) et environnementaux, dont 1 143 000 € pour l'entretien des équipements installés en forêt.

En 2022, les chantiers financés par la collectivité représentent 1 400 heures d'ouvriers de l'ONF soit 40 semaines de travail (à 35h), c'est considérable !

Le partenariat Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et ONF, quelques mots :

Le partenariat entre l'ONF et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts est particulièrement fort puisque c'est l'un des rares sur la Région Pays de la Loire durable à porter sur les 3 piliers de la gestion des forêts : accueil du public, protection de l'environnement et production de bois.

La phase travaux pour l'ouvrage en photo :



Le nouveau Pey de la Blet – phase travaux ©ONF et 0101

L'escalier dans le ciel

Réalisé en chêne, douglas et châtaignier, l'escalier monumental s'intègre parfaitement dans son environnement et représente incontestablement un défi architectural. La construction sera légère et aérienne, à l'image des troncs des grands pins qui donnent à la forêt dunaire cet aspect si particulier. L'ouvrage sera réversible, facilement démontable et avec pour objectif de rendre au site son aspect d'origine en cas de démontage. Au sommet de ses **184 marches**, depuis la **plateforme panoramique nichée à 37 mètres de haut**, le belvédère surplombe la canopée et offre une vue à 360° sur l'océan, la forêt et le marais. **Le Pey de la Blet constitue ainsi un véritable observatoire et participe à la compréhension du milieu naturel qui nous entoure.**

L'architecte prépare actuellement sa candidature au prix national de la construction bois.

Calendrier des travaux :

Les travaux démarrent en juin 2022 par le renouvellement de l'escalier appuyé sur la dune (une partie en bon état est conservée).

Au dernier trimestre 2022, l'observatoire de 4 mètres est démonté et les mains courantes sont remplacées. Les techniciens qui accueilleront les futurs poteaux de l'escalier dans le ciel sont installés.

Du 9 janvier au 16 février 2023, les parties supérieures de l'escalier, préalablement montées à l'atelier de Bois Loisir Création sont assemblées sur place.

A partir du 20 février 2023, les équipes ONF travaillent sur les aménagements connexes : reprise du parking, fourniture et pose de piquets anti-pénétration, installation d'un triptyque d'information, pose de clôture et mise en place de broyat.

Le 31 mars 2023, l'ouvrage sera officiellement inauguré.

Dans les semaines à venir, une illustratrice viendra travailler sur les mains courantes. Plus de 50 espèces emblématiques de la faune et de la flore du Pays de Monts ont été identifiées, elles seront dessinées en noir directement sur les mains courantes.

Pour la saison estivale 2023, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a prévu des animations sur le thème de la biodiversité sur le site du Pey de la Blet avec un médiateur au moins une fois par semaine.

Coûts et financement :

Dépenses retenues en € HT	
Libellé poste de dépense	Dépense prévisionnelle
Travaux de rénovation et d'extension	220 884
Maitrise d'œuvre – dont conception	38 604
Aménagements complémentaires	20 554
Total des dépenses	280 042

Ressources		
Financeurs	€	%
FEDER (50 % des travaux, SPS et médiation)	99 939	36
Eolien en mer Yeu Noirmoutier	10 000	4
RTE	20 000	7
Cdc OMM : autofinancement	150 103	54

La forêt nous protège... Ensemble, protégeons-là !

Vos contacts presse :

Guillaume SIMON – Technicien forestier territorial - UT Vendée – Office National des Forêts
Guillaume.simon@onf.fr - 06 25 67 33 25

Julie HABERT – Chargée de développement local Forêt d'Exception et de communication – Office National des Forêts
Julie.habert@onf.fr – 06 22 62 77 41

Frédéric BOUCHET – Chef du pôle aménagement, environnement, ressources techniques et numériques
Communauté de Communes Océan-Marais de Monts
frederic.bouchet@omdm.fr - 02 51 58 07 89

Laura BELLEREAUD - Chargée des relations médias et publiques - Communauté de Communes Océan-Marais de Monts
laura.bellereaud@omdm.fr - 02 51 58 07 89